

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 JUIN 1992**

COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER

Le compte rendu du conseil du 20 février 1992 modifié (M. DEL CAMPO était présent et M. PHILIPPE excusé) est adopté à l'unanimité (un conseiller ne prend pas part au vote).

LES DECISIONS

- Approbations :
- compte rendu du 20 février 1992
 - compte financier 1991 , DBM, subventions, placement des réserves
 - frais de dossier
 - toilettage des statuts de l'UVHC et de l'ISTV
 - statuts IEEF, ISIV, service informatique
 - demande d'habilitation : licence mathématique-informatique, licence et maîtrise génie électrique, IUP gestion, DU comptabilité approfondie et gestion
 - conventions : DIUL, IUFM, Lycée Wallon (avenant n° 2)
 - 6 accords de coopération : Katowice, Riga, Moscou (3), Bandung
 - requête du service des sports pour le jeudi après-midi
 - motion de l'ISJEG (Restaurant Universitaire en ville)
 - désignation de 3 représentants au conseil de gestion de Cambrai
 - calendrier de fermeture de l'UVHC en 92/93

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le président TOURNIER :

- accueille les étudiants nouvellement élus au conseil
- informe le conseil de la nomination du recteur BRIDOUX à la direction de l'ENSI
- annonce que l'avenant au contrat quadriennal de développement est retiré de l'ordre du jour en raison d'un manque d'informations du ministère
- fait le point sur les constructions : recherche, bibliothèque universitaire, gymnase, ENSI, sciences, lettres, pôle du centre ville
- invite les conseillers à 2 représentations théâtrales (11 et 12 juin) jouées par la troupe de l'institut culturel universitaire à Trith, et au vernissage de "l'exposition Morage" le 20 octobre.

COMPTE FINANCIER 1991 ET DBM

C.CAMION présente l'analyse détaillée du compte financier 1991 :

- la croissance ralentit (effectifs étudiants : + 9,2 % ; 11 nouvelles formations ; création de postes enseignants : + 11,9 % ; la situation des personnels AITOSS s'aggrave ; le coût de location augmente : + 24 %)
- recettes : + 4,5 % (96.016 KF) ; dépenses : + 10,7 % (89.022 KF)
- développement de la formation continue : + 22,6 %
- taxe d'apprentissage : + 9,6 %
- réserves : + 8,8 %

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

La décision budgétaire modificative 1992 (services généraux, IUT, ISTV, ISJEG, IPAG) est adoptée à l'unanimité.

FRAIS DE DOSSIER

Les responsables d'un certain nombre de formations ont institué pour l'examen des candidatures des étudiants des frais de dossiers, des frais d'examen, des frais pédagogiques, des frais d'inscription et des frais annexes (voir tableau).

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de ces frais.

SUBVENTIONS

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 10 000 F aux étudiants qui ont participé à la croisière EDHEC, et de 6 000 F aux étudiants de l'ENSI qui organisent le soutien scolaire d'élèves de collège.

Par contre le conseil constate que les journées européennes de la FEV ont été un échec ("improvisation, amateurisme dangereux, absence totale de concertation avec la direction de l'ISJEG et du service des relations internationales") et met en attente la demande de subvention de la FEV. Par ailleurs un conseiller estime que la FEV n'est plus représentative des associations d'étudiants de l'UVHC.

PLACEMENT DES RESERVES

Le conseil adopte à l'unanimité le principe de placer en banque une partie de la trésorerie disponible (en placements libres).

Cette partie disponible (r) ne devra pas être supérieure à :

$$r = \frac{\text{ressources autres que celles provenant de l'Etat}}{\text{recettes totales de l'UVHC}}$$

Pour 1991 $r = 44,7 \%$ d' environ 20 millions de francs.

Les produits financiers en 1991 se montant à 1,53 million de francs.

TOILETTAGE DES STATUTS DE L'UNIVERSITE

Le nouvel article 1 prévoit : la suppression de certains départements (antennes de Cambrai et Maubeuge), de service et insertion de 4 départements (mathématiques, ISATIS, IEEF, ISIV, sous réserve des votes ultérieurs concernant ISATIS, IEEF, ISIV) . Le nouvel article 1 est adopté (4 abstentions, 2 contre, 37 pour).

Les nouvelles rédactions des articles 2 (introduction de la notion d'apprentissage), 3 (simplification), 7 (adaptation du collège des AITOSS aux textes en vigueur) 15 et 19 sont approuvés à l'unanimité.

CREATION DE L' IEEF

Madame ABDALLAH-PRETCEILLE présente le projet de statuts du département "Institut Européen d'Education et de Formation". L'IEEF a pour mission de développer à l'échelle européenne les rencontres, la recherche, les enseignements post universitaires et l'expertise dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et de la communication (article 2). L'IEEF sera complémentaire de l'IFOREP. Les sources de financement seront trouvées à l'extérieur de l'Université et liées aux programmes européens. La création de l'IEEF est approuvée : 35 voix pour, 8 abstentions.

CREATION DE L'ISIV

Monsieur DESRUMAUX présente le projet de statuts du département "Institut Supérieur Industriel de Valenciennes". Le département ISIV , créé au sein de l'UVHC, est chargé de la mise en oeuvre des Nouvelles Formations d'Ingénieurs en mécanique (NFI), formations initiales, continues et d'apprentissage, gérées selon le principe de l'alternance, en partenariat avec les organisations professionnelles : l'Union des Industries Métallurgiques du Nord Pas de Calais (UIM-NPC) et la Fédération des Industrie Mécaniques (FIM). Le projet de statuts est adopté à l'unanimité (43 voix pour) .

CREATION DE L'ISATIS

Il avait été prévu d'examiner le projet des statuts du département "Institut d'Ingénierie des Systèmes, Arts, Techniques des Images et des Sons" (ISATIS)

Ce projet est retiré de l'ordre du jour car le Conseil Scientifique et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ne l'ont pas adopté. La création d'une structure commune aux deux filières audiovisuelles de l'ILLA et de l'ISTV avait pourtant été fortement souhaitée par les experts du Comité National d'Evaluation des Universités... et par le Président TOURNIER. Ce dernier considère qu'il est regrettable que ce projet n'ait pas abouti ; il demande son ré-examen. Par ailleurs un document de réflexion sur ce sujet a été établi par le directeur de l'ISTV : il est à la disposition de tous.

STATUTS DU SERVICE INFORMATIQUE

Le projet de statuts prévoit la mise en place d'un conseil d'orientation générale, d'un conseil de gestion pour les moyens informatiques recherche, d'une commission gestion et communication, d'une commission d'orientation pédagogique, d'une commission d'orientation réseau documentaire.

Le projet est adopté : 3 abstentions, 39 pour, 1 conseiller ne prend pas part au vote.

STATUTS ISTV

Il est proposé à l'article 4 des statuts de l'ISTV, d'ajouter le mot "Ecole" dans l'intitulé département "ingénieur en génie informatique et productique", qui devient "Ecole d'ingénieur en génie informatique et productique".

Il est proposé à l'article 5 de rattacher le laboratoire des matériaux industriels à l'ISTV.
Projet adopté à l'unanimité : 43 voix pour.

DEMANDES D'HABILITATIONS

- Licence bidisciplinaire "Mathématiques-Informatique"

Les titulaires de licences de Sciences Physiques et de Mathématiques s'orientent naturellement vers le CAPES, les futurs professeurs d'école ayant eu une formation scientifique seront très minoritaires, ce qui est préjudiciable au développement des vocations scientifiques chez les jeunes.

Cette licence est destinée aux étudiants craignant les difficultés d'une licence disciplinaire et aux nombreux PEGC qui souhaitent se présenter au CAPES interne.

Projet adopté à l'unanimité

- Licence et Maîtrise de Génie Electrique, 2 options : automatique intégrée, électronique et traitement du signal.

Cette demande est destinée à créer les diplômes nationaux de sortie pour les étudiants des I.U.P.

Projet adopté à l'unanimité.

- I.U.P. "Gestion Financière, Commerciale et de Droit des Affaires"

Projet adopté à l'unanimité

- Diplôme d'Université d'Etudes en Comptabilité Approfondie et Gestion DUECAG (Bac + 5)

Ce diplôme comporte 2 options, "Audit et Comptabilité", "Economie et Gestion", et prépare les étudiants à l'expertise comptable et à l'agrégation d'économie et gestion.

Projet adopté à l'unanimité

- Diplôme Inter-Universitaire de Langues - DIUL-

Le projet de création d'un DIUL commun aux universités de la Région Nord Pas de Calais permettra d'offrir une validation diplômante dans le cadre de la Formation Continue.

Le Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis est autorisé, à l'unanimité, à signer le projet de convention qui régira le dispositif de formation continue en langues en vue d'obtenir le DIUL.

CONVENTION I.U.F.M.

L'I.U.F.M. Nord-Pas de Calais étant rattaché aux universités de la Région, ce projet de convention a pour objet de fixer les principes généraux et les modalités de collaboration entre l'IUFM et l'UVHC.

Il comporte 4 titres : relations pédagogiques, recherche, dispositions organiques, moyens matériels-personnels.

Le projet est adopté à l'unanimité

FORMASUP

FORMASUP est un projet de création d'une association pour le développement dans la Région des formations par l'apprentissage dans le supérieur.

Un nouveau texte ministériel devant paraître sur ce projet, le Président retire de l'ordre du jour l'examen du projet des statuts.

CONVENTION AVEC LE LYCEE WALLON

Cet avenant N°2, à la convention signée le 13 Juillet 1990, prévoit que les élèves, inscrits à la fois en classe préparatoire au Haut Enseignement Commercial et en 1ère année de DEUG Sciences Economiques, pourront s'inscrire en 2ème année de DEUG, sous réserve d'être admis aux épreuves d'analyse micro et macro économique.

Le projet est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

ACCORD DE COOPERATION

Monsieur E. NOGACKI présente tout d'abord les chargés de mission aux relations internationales :

- Madame PION : Amérique du Nord et bordure du Pacifique
- Madame LANNOY : Pays de l'Est
- Monsieur HERRERAS : Espagne, Portugal, Amérique centrale et Amérique du sud
- Monsieur REGNIER : Afrique et Moyen Orient
- Messieurs LECOCQ et CALLEGARI, coordinateurs pour l'Europe

Il précise ensuite, en présentant le bilan d'un an de relations internationales, que l'action des 71 enseignants qui ont participé à des actions de Relations Internationales représente l'équivalent de 980 journées passées dans 22 pays.

Il soumet enfin au conseil l'approbation de 6 nouveaux protocoles d'accord de coopération avec :

- l'Université de Silésie à KATOWICE (Facultés de philologie, droit, pédagogie et art)
- l'Université technique de RIGA (LETTONIE)
- l'Institut d'énergétique de MOSCOU
- l'Université linguistique de MOSCOU
- l'Institut cinématographique de Russie
- l'Institut de technologie de BANDUNG

Les 6 projets sont adoptés à l'unanimité.

LE SPORT A L'UNIVERSITE

Le conseil des sports demande que les responsables pédagogiques libèrent absolument le jeudi après-midi (cours et examen) afin de permettre aux étudiants de "faire du sport", (loi N°84-52 du 26 Janvier 1984, loi n°84-610 du 16 Juillet 1984 et circulaire n°87-208 du 16 Juillet 1987).

Le Conseil approuve cette requête à l'unanimité.

MOTION DE L'ISJEG

Lors de sa séance du 14 Mai 1992, le conseil de l'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion a voté, à l'unanimité, une motion pour protester contre l'absence de solution au problème de la restauration des étudiants en centre ville.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'appuyer cette motion qui sera transmise aux autorités compétentes.

POLE UNIVERSITAIRE DE CAMBRAI

Sont désignés, à l'unanimité, pour représenter l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis au conseil de gestion du pôle universitaire de Cambrai :

Michel DELANNOY, Jean Luc VALIN, Jean Pierre BALENGHIEN.

FERMETURE DE L'UNIVERSITE

Les propositions de fermeture des bâtiments de l'Université sont les suivantes :

23/12/1992 soir au 4/1/1993 matin
 24/4/1993 soir au 3/5/1993 matin
 24/7/1993 soir au 23/8/1993 matin

Calendrier adopté à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures :

Messieurs DELQUIGNIES, LEMAN, MORAGE, PHILIPPE, RICHEZ, TRANNOY, SZYMUSIAK.

Collège A : Madame PION.

Messieurs HORLING, MALVACHE, MASSY, MORIAMEZ, ROUVAEN, TOURNIER

Collège B: Mademoiselle CRUNELLE ; Mesdames CAMION, LEVIN.

Messieurs DECHY, DEL CAMPO, DESRUMEAUX, NOGACKI, RAVIART, WAXIN.

AITOSS : Mesdames CLEUET, NAMUR. Messieurs BALENGHIEN, DUEZ, LE CANN, MALAQUIN.

Collège des usagers : Messieurs BRICOUT, CAYET, MONCHY, PAGNIEZ, VERCAIGNE.

Membres de droit : Messieurs POIRSON, PSONKA, VAN CEULEBROECK

Ont donné pouvoir : Monsieur GRIMALDI à Monsieur RICHEZ,

Monsieur ANGUE à Monsieur MALVACHE

Monsieur FLAMME à Monsieur ROUVAEN

Monsieur THIERRY à Monsieur TOURNIER

Monsieur TISON à Madame CAMION

Monsieur GADRON à Monsieur DEL CAMPO

Mesdemoiselles DEWAVRIN et RICHEZ à Monsieur VERCAIGNE

Invités : Madame ABDALLAH-PRETCEILLE.

Messieurs DELHAISE, FREVILLE, MACHELART, PETIT, REGNIER